Offrandes de messes, baptêmes, mariages, funérailles...

Diocèse de Grenoble Vienne

Nos églises sont ouvertes à tous
aux moments importants de la vie.
Vous pouvez confier aux prêtres
vos intentions particulières
tout au long de l'année.
Ces célébrations entraînent des frais ;
votre participation financière
est donc nécessaire à l'Église
pour lui permettre de vivre.

Offrandes à l'occasion des messes

Honoraires : 16 €

160 € pour une neuvaine (9 messes consécutives)

500 € pour un trentain (30 messes consécutives)

Proposition d'offrandes à l'occasion de célébrations

Baptêmes : 50 €, 60 € ou plus...
Mariages : 120 €, 150 € ou plus...
Funérailles : 120 €, 130 € ou plus...
toujours en fonction de vos possibilités.

Les offrandes de messe assurent une partie du traitement des prêtres dans le cadre de la péréquation diocésaine. Les sommes recueillies lors des célébrations constituent une part importante des ressources des paroisses, le Denier de l'Église restant la ressource principale du diocèse. Ce dernier sert notamment à la rémunération des prêtres et des laïcs à votre service.

Tous ces montants sont donnés à titre indicatif. A chacun, en fonction de ses ressources, de participer à la vie matérielle de son Église.

Février 2009 • Service communication